

Kigali, le 13.2.87.

Monsieur le Président de la Fédération
Rwandaise d'Athlétisme
K I G A L I

Objet: Informations.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre
la note d'information du Comité International Olympique sur
les aides que recevront les Comités Olympiques qui partici-
peront aux Jeux de Séoul en Août 1988.

Je vous en souhaite bonne réception.

Pour le Secrétariat Général
KAREMERA Pierre.-



Citius-Altius-Fortius

SOLIDARITE OLYMPIQUE

Avenue de la Gare 10
Case postale 869
1001 Lausanne

COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE

Chateau de Vidy, 1007

Lausanne - Suisse

AUX CNO QUI PARTICIPERONT AUX JEUX
OLYMPIQUES DE SEOUL, 1988

Lausanne, le 4 février 1987, myg
Réf, N° CNO/03/87

Objet: AIDE SPECIALE OFFERTE PAR LE CIO EN FAVEUR DES CNO
QUI PARTICIPERONT AUX JEUX OLYMPIQUES DE SEOUL 1988

Monsieur le Président,

Cette aide spéciale qu'offre le CIO consiste en:

A. Séjour dans le Village Olympique

Durant un maximum de 20 jours pour 8 personnes (6 athlètes et 2 officiels).

B. Billets d'avion

Pour ces 8 personnes en question, les billets seront calculés d'après le tarif excursion, routing itinéraire direct, depuis la capitale du pays jusqu'à Séoul et retour.

C. Equipement

Pour un total de US \$ 8.000.-par CNO.

REGLES D'APPLICATION POUR RECEVOIR CES AIDES

1. Conditions essentielles:

- a) Que le CNO bénéficiaire de l'aide ait inscrit officiellement son équipe aux Jeux.
- b) Constataction de la présence physique à Séoul des Bénéficiaires.

2. Si ces 2 conditions requises sont remplies, le paiement des aides se fera de la façon suivante:

AIDE A : Séjour au Village Olympique

Le CIO-Solidarité Olympique paiera directement le SLOOC la somme correspondant aux CNO. Ceux-ci devront la prendre en considération au moment de faire leurs comptes avec le SLOOC.

AIDES B + C : Billets d'avion et équipement

Ces aides seront payées à Séoul en US Dollars par chèques émis sur la CITIBANK à Séoul de façon nominative en faveur du CNO. bénéficiaire. Pour le montant qui couvrira les frais des billets d'avion, les chèques seront émis selon les critères décrits au point B.

Aucun paiement en espèces ne peut être effectué.

Dans le cas où un CNO participe avec moins de 8 personnes les aides A et B se calculeront en tenant compte du nombre réel des personnes officiellement inscrites.

Ces paiements seront effectués à Séoul dans les bureaux de Solidarité Olympique qui seront installés à l'hôtel Shilla.

Les chèques émis pourront être encaissés en US Dollars auprès de la CITIBANK qui aura un bureau dans le même hôtel. Seuls les présidents et secrétaires généraux des CNO seront autorisés, individuellement et après un contrôle d'identité, à encaisser ces chèques à la banque.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Anselmo LOPEZ
Directeur de Solidarité Olympique
(sé)

cc: Président du CIO